

Lettre de mission du vice-président adjoint pour la science ouverte
Université Paris-Saclay
Mandat 2020-2023

Dans le contexte de la création de la nouvelle Université Paris-Saclay et dans le respect des statuts et positions des parties prenantes de l'Université, l'équipe de la vice-présidence recherche et valorisation est la valence recherche de l'équipe de présidence de l'Université Paris-Saclay. Le vice-président recherche et valorisation est l'interlocuteur premier de la présidente pour les sujets d'ordre scientifique. Son rôle de coordination et d'animation de l'ensemble des activités de recherche de l'Université s'appuie sur une équipe de vice-présidents adjoints et de chargés de missions.

Au sein de l'équipe coordonnée par le vice-président recherche et valorisation, et sous son autorité, le vice-président adjoint en charge de la Science Ouverte prépare la stratégie de l'Université dans ce domaine, coordonne sa mise en œuvre progressive et élabore la contribution de l'Université dans les discussions à l'échelle nationale et internationale. Cela nécessite une coopération étroite avec les vice-présidents adjoints à la recherche et avec la vice-présidente adjointe en charge du doctorat ainsi qu'avec le service de documentation de l'Université et son réseau documentaire.

Le vice-président adjoint représente l'Université dans les réseaux nationaux et internationaux relatifs à la science ouverte.

Dans l'optique de produire à terme une politique cohérente et évolutive de science ouverte de l'Université, l'action du vice-président adjoint se déploie prioritairement sur trois plans.

Concernant la publication en accès ouvert des résultats scientifiques :

- il organise un effort de dépôt systématique des publications de l'Université en archive ouverte ;
- il mène un effort de sensibilisation des personnels scientifiques concernant les revues dans lesquelles ils publient leurs résultats, et celles auxquelles ils souhaitent avoir accès, avec un effort particulier vis-à-vis des doctorantes et doctorants ;
- il mène un effort de sensibilisation des personnels scientifiques concernant les risques que fait courir un usage excessif d'une bibliométrie simpliste dans l'évaluation des carrières et des entités de recherche ;
- il discute des opportunités de création, sous l'égide de l'Université, avec l'éventuel partenariat d'un éditeur, de nouvelles publications en accès libre (revues, actes de conférences, livres, etc.), avec des présentations innovantes et des modèles économiques innovants.

Concernant l'accessibilité des données de la recherche :

- il mène un effort de sensibilisation des personnels scientifiques quant à la nécessité de transmettre les données de leur recherche, en accès ouvert quand c'est possible ;
- un effort spécifique sera consacré aux doctorantes et doctorants qui devraient, à aussi court terme que possible, être tous capables de préparer un plan de gestion des données issues de leur travail de thèse, pour que d'autres chercheurs puissent en faire usage ;
- il organise le stockage des données de la recherche de l'Université dans toute leur complexité, de manière à ce que ce stockage s'intègre naturellement dans le futur nuage européen de la science ouverte (*European Open Science Cloud*, EOSC).

Concernant la science citoyenne :

- il propose une stratégie de l'Université en matière de soutien aux chercheurs qui souhaitent faire appel au grand public pour mener des projets scientifiques de première importance, nécessitant la disponibilité d'un grand nombre de contributeurs. Il s'agit principalement de fournir des outils permettant d'animer la communauté formée par ces contributeurs, de leur donner toute l'information sur l'avancement de leur projet et les résultats obtenus collectivement, de les motiver et de les remercier.
- Dans la mesure où ces contributeurs sont souvent des passionnés de science, ce travail profitera d'une collaboration étroite avec le vice-président Arts, Culture, Science et Société.

Pour mener à bien ces activités dans le cadre de la nouvelle Université, il sera amené dans un premier temps à :

- établir un état des lieux des cadres réglementaires et incitatifs nationaux et européens en matière de science ouverte ;
- effectuer un recensement et une analyse des politiques des différents organismes parties prenantes de l'Université Paris-Saclay, établissements d'enseignement supérieur mais également organismes nationaux de recherche, et identifier les points de convergence et de divergence entre ces politiques.